

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 18 novembre 2023

OBJET :

Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : Mme CADET

Délibération n°1

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration du CCAS que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération en date du 23 juin 2020 en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, elle a :

1.- accepté le 22 septembre 2023, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelles à 54270 ESSEY-LES-NANCY ;

2.- accepté le 6 octobre 2023, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 4 octobre 2023, une aide financière de 165,65 € ;

3.- accepté le 6 octobre 2023, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 4 octobre 2023, une aide financière de 300 € ;

4.- accepté le 6 octobre 2023, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 4 octobre 2023, une aide financière de 85,02 € ;

5.- accepté le 6 octobre 2023, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 4 octobre 2023, une aide financière de 300 €.

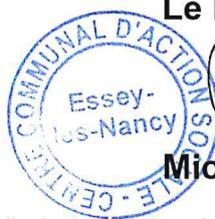
DELIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du CCAS prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 4 décembre 2023.

Pour extrait,

Le Président,



Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	13
Nombre de votants	14

PRÉSENTS :

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Catherine CHOPIN-RENAULD, Annette FRANCISCO, Janine MARCHAL et Françoise VIRIOT.

MM. Jacques THOUVENIN, Gabriel HOFFER, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

POUVOIR :

M. Christophe CHEVARDÉ à Mme Catherine CHOPIN-RENAULD

EXCUSÉES :

Mmes Geneviève BENJAMIN, Marie-France METZELARD et Claudine ROBERT

Pour extrait,



Le Président,

Michel BREUILLE